

## COMMUNICATION

## L'Europe face au défi des « autoroutes de l'information »

par Georges Nahon

DEPUIS le début de 1993, l'administration américaine prêche en faveur de son programme technologique des « super-autoroutes de l'information », le National Information Infrastructure (NII), qui apparaît de plus en plus comme l'équivalent pour le président Clinton du programme spatial lancé par le président John Kennedy. Il s'agit de super-réseaux télématiques ouverts à tous les citoyens, donnant accès à la connaissance avec des services qui permettront le mélange de textes, de sons et d'images fixes ou animées.

En décembre 1993, la Commission européenne publiait le Livre blanc de M. Delors (1), qui propose notamment le lancement de grands projets d'infrastructure de réseaux d'information en Europe.

Au début janvier 1994, le ministre japonais des postes et télécommunications, « alarmé par la perspective d'une avance américaine en matière de réseaux multimédia » (2), a annoncé, pour stimuler le développement d'autoroutes électroniques, une série de mesures visant notamment à assouplir les réglementations japonaises en matière d'audiovisuel.

Coincidence ou nécessité universelle pour l'avenir des économies occidentales ?

Pour la Commission européenne, l'économie décentralisée est source de dynamisme et de créativité, que doivent amplifier les nouvelles technologies de l'information. L'économie se dématérialise... les services dominent, la détention comme la circulation de l'information deviennent décisives. Ce n'est pas nouveau : le fon-

dement du programme Minitel et de la création de nouveaux réseaux de télécommunications en France, c'était déjà l'information de la société française mais aussi la création de nouveaux marchés.

Il est intéressant de remarquer ici que le « modèle Minitel » cité dans le Livre blanc de M. Delors a probablement également inspiré le projet de M. Gore dont l'un des jeunes conseillers a fait sa thèse de doctorat à l'université Cornell sur le thème *le Minitel en France et le social*. C'est ainsi que M. Gore fait constamment référence à l'Internet, un projet technologique américain lancé et réussi par l'administration. Ce réseau télématique réservé à la recherche et aux universités a été entièrement financé il y a plus de vingt ans par le département de la défense américain. Il est toujours largement subventionné et donc quasiment gratuit à l'utilisation.

Pourtant, à côté, il n'y a « que » quatre millions d'abonnés à des services télématiques commerciaux aux Etats-Unis contre 6,5 millions de Minitel et environ un demi-million de micro-ordinateurs télématiques en France.

Dans le programme NII, l'administration Clinton propose en réalité des participations financières modestes, face aux énormes investissements que seuls pourront consentir les grands opérateurs du téléphone ou du câble.

Mais il se trouve qu'aux Etats-Unis les compagnies de téléphone locales ne peuvent légalement ni exploiter le téléphone interurbain, ni fournir des services d'informations, ni vendre des programmes audiovisuels sur leur propre territoire

(Cable Act de 1984). Réciproquement, les opérateurs télécom longue distance ne peuvent pas exploiter des réseaux téléphoniques locaux. Les câblo-opérateurs, qui jusqu'alors ne pouvaient vendre des services téléphoniques, commencent à investir ce marché. Pour se protéger, des compagnies de téléphone achètent des réseaux câblés ou construisent elles-mêmes des réseaux large bande.

Aussi le plan Gore apparaît-il comme une aubaine pour ces sociétés, qui proposent, en échange de l'allègement des réglementations, la construction à leurs frais de réseaux large bande interactifs. En Europe, l'environnement est différent, même si la Commission européenne a établi notamment dans le secteur des télécommunications une déréglementation progressive.

Une déréglementation encore plus vigoureuse en Europe serait-elle, comme aux USA, de nature à encourager les investissements massifs dans des infrastructures d'autoroutes électroniques télématiques ? Ce n'est pas évident dans la mesure où l'on ignore si les nouveaux services envisagés rencontreront l'intérêt des consommateurs. D'autant que de façon plus économique on peut sûrement faire évoluer les infrastructures existantes pour permettre le développement de ces nouveaux services. Plusieurs projets de ce genre sont déjà engagés en Europe.

## Il y a autoroutes et autoroutes

En réalité, on parle de deux choses différentes lorsqu'on évoque les autoroutes électroniques, qu'il s'agisse du Gore-Net ou du Delors-Net.

Il y a d'une part le super-réseau télématique de type Internet/Renater, et d'autre part des réseaux interactifs large bande (type réseaux de télévision par câble) permettant de consulter à distance, comme sur Minitel, des services télématiques, qui viendraient compléter la télématique classique.

Pour les réseaux de type Internet, l'Europe dispose déjà de plusieurs équipements bien avancés dans ce domaine dont la manifestation en France est Renater, le réseau dédié jusqu'à présent à la recherche. Il est interconnecté avec d'autres

réseaux nationaux européens du même type et avec l'américain Internet. L'ouverture probable à brève échéance de ce réseau à des utilisateurs individuels en ferait vraiment l'équivalent de l'Internet. Il faudrait y ajouter systématiquement et en temps réel l'information produite ou détenue par le secteur public plutôt que de constituer d'inaccessibles silos d'informations. Dans ce domaine donc, l'Europe et la France en particulier ne semblent pas du tout en retard.

Le réseau Minitel lui-même voit sa vitesse multipliée par huit, ce qui va permettre la création de services comportant images, graphiques, photos et sons. Les microordinateurs vont de plus en plus communiquer et seront vraisemblablement les terminaux privilégiés de demain.

Toutefois, il est regrettable qu'en Europe les modems, adaptateurs téléphoniques de microordinateurs, soient bien plus chers qu'aux Etats-Unis en raison de procédures d'agrément que beaucoup trouvent désuètes et inutilement protectionnistes.

L'Europe est également beaucoup plus avancée que les Etats-Unis au plan des réseaux numériques tels que Numéris en France. Ces réseaux pourraient, avec une tarification appropriée, permettre le déploiement rapide de services télématiques, voire, avec une baisse des prix des terminaux, atteindre le marché résidentiel.

Le deuxième type de réseaux est celui qui donne lieu à toutes les agitations américaines, toutes les grandes alliances de ces derniers mois. Il s'agit de donner à l'utilisateur la possibilité d'interagir, via des consoles intelligentes connectées par exemple à son téléviseur, avec de véritables serveurs vidéo pour obtenir des programmes de cinéma à la demande, des jeux vidéo, des catalogues électroniques, des services de télé-éducation, de vidéoconférence, etc.

Ce qui suppose des réseaux de grosse capacité avec un mélange de fibres optiques et de câbles coaxiaux complètement interactifs où se raccordent des serveurs vidéo. Même dans ce domaine, dès aujourd'hui en France, certains réseaux de télévision par câble peuvent être « remotorisés » avec des technologies numéri-

ques pour permettre la diffusion de services télématiques. Avec ces réseaux câblés on pourra effectivement « s'adresser » individuellement à chaque utilisateur et répondre à ses demandes.

On trouve aussi depuis quelques années la combinaison télévision classique et téléphone/télématique en France et en Europe, qui permet à faible coût la fourniture de programmes interactifs mais pas « à la demande ». L'arrivée prochaine de satellites de diffusion directe de télévision avec 150 canaux peut aussi donner lieu à une forme d'interactivité limitée, de services « quasi à la demande », avec des temps d'attente de quelques minutes acceptables.

Par ailleurs, une bonne partie des services télématiques envisagés par le Livre blanc ou le plan Gore existent déjà ou peuvent être développés sur la base de la modernisation des infrastructures de réseaux existantes en Europe.

## Le temps des expérimentations

C'est donc bien presque uniquement la « vidéo interactive à la demande » qui justifierait de nouveaux projets technologiques dans cette mouvance des autoroutes électroniques. Mais les investissements correspondants peuvent être considérables. La Commission européenne prévoit de financer à hauteur de 33 milliards de francs pour les cinq prochaines années le développement des autoroutes électroniques européennes le reste, c'est-à-dire 410 milliards de francs, devra être financé par le secteur privé.

Le besoin de financement est évalué à 990 milliards de francs en dix ans. Un calcul sommaire renvoie à quarante ans l'espérance de retour de cet investissement... On peut comprendre l'hésitation des investisseurs privés.

Par comparaison, les projets de M. Gore représentent des besoins d'investissements de 560 milliards de francs. Si l'administration américaine n'entend apporter qu'une impulsion à des projets innovants pour 12 milliards de francs, elle dispose d'un levier d'intervention impressionnant en proposant d'alléger les réglementations.

Il ne semble pas que la Communauté ou les Etats membres

disposent d'un levier aussi puissant. Et pourtant, bien des obstacles restent à lever, par exemple dans la gestion des droits sur les œuvres dont des parties ou la totalité seront exploitées dans les services télématiques.

L'Europe dispose d'un patrimoine culturel et informationnel considérable qu'il faudrait exploiter d'urgence, avant que nous en soyons réduits à consulter exclusivement avec des logiciels américains sur des lecteurs de CD-ROM fabriqués en Asie l'histoire culturelle de l'Europe revue et corrigée.

L'incertitude qui pèse sur le succès des nouveaux services des autoroutes électroniques a conduit les Américains à se lancer dans une série d'expérimentations dont les plus connues sont celles d'Orlando avec Time Warner Cable associé à US West, celle de Castro Valley en Californie avec Viacom et ATT et celle de Omaha avec US West, partenaire de France Télécom dans la télématique.

En Europe aucune expérimentation de ce genre n'est encore connue du marché. En France pourtant, cela évoque quelque chose. La télématique a démarré à Vélizy et à Saint-Malo, la télématique à Biarritz.

Dans ce contexte, l'impulsion donnée par le Livre blanc de M. Delors est à saluer si elle contribue à établir une vision globale et à mobiliser en les unifiant les nombreux talents européens jusqu'à présent dispersés dans les différents mondes qui convergent aujourd'hui : l'audiovisuel, l'édition, l'informatique et les télécommunications

Tous les ingrédients sont disponibles. Il faut une vision, il faut relever le défi américain avec pragmatisme en se lançant dans les expérimentations.

Après l'ère des télématiciens doit s'ouvrir l'ère des « télé-visionnaires ».

(1) Croissance, compétitivité et emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le vingt et unième siècle.

(2) Cf. l'article du Wall Street Journal Europe du 7-8 janvier 1994.

► Georges Nahon est conseiller en télé-interactivité, président d'honneur de l'Association française de télématique (AFTEL), vice-président du Club de l'Arche.

## Le Monde

Édité par la SARL Le Monde

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication  
Bruno Frappat, directeur de la rédaction  
Jacques Guio, directeur de la gestion  
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé  
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenzi, Bertrand Le Gendre,  
Jacques-François Simon, Michel Tatu

Daniel Vernet

(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :

15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15

Tél. : (1) 40-65-25-25

Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :

1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Tél. : (1) 40-65-25-25

Télécopieur : 49-60-30-10

## LE DESORDRE DES NATIONS

L'ancien ordre international s'est effondré. Partout, des Balkans au Caucase, le réveil des nations a tragiquement ravivé d'anciens conflits. Les guerres civiles se multiplient, d'autres affrontements perdurent, malgré les progrès des négociations, au Proche-Orient, en Afrique australe, en Afghanistan.

Le nouveau numéro de *Manière de voir* présente un atlas complet, clair et rigoureux du nouveau paysage géostratégique mondial et l'analyse de chacun des conflits de la planète.

100 pages. 50 cartes en couleurs. 42F.  
Chez votre marchand de journaux.

Manière de voir LE MONDE  
LE TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR diplomatique

## DIAGONALES

DES raisons de croire en Dieu, on ne dispute pas plus que des motifs de se donner la mort. Le secret de sa foi d'enfance retrouvée, Jacques Fesch, guillotiné en 1957 pour le meurtre d'un policier, l'a emporté dans le panier où la République a fait rouler sa tête, en notre nom. Tout le reste est affaire d'hommes, donc offert à notre jugement : le crime, le procès, le verdict, le refus de gracier et, aujourd'hui, l'éventuelle béatification du supplicié, dont le cardinal Lustiger a annoncé en décembre dernier qu'elle entrerait dans sa phase préliminaire.

C'est la première fois, semble-t-il, que l'Eglise envisage d'auréoler un « droit commun ». Jusqu'au début du siècle, elle donnait plutôt en modèles des dévouements extrêmes, des adolescents que la mortalité infantile avait fauchés en pleine ferveur de communion. Les textes qu'a écrits Fesch et que republie Fayard (*Dans cinq heures je verrai Jésus*) ne laissent aucun doute quant à un retour vers ces ferveurs et au courage qu'elles ont inspiré au condamné. Moins convaincant est l'argument des partisans de la béatification selon lequel celle-ci aiderait les jeunes détenus à reprendre espoir et le droit chemin. Même si les descendants de la victime s'y ralliaient, cette logique ne ferait que retourner, à son avantage posthume, la notion d'exemplarité de circonstance que l'accusé refusait avec raison lorsqu'on l'invoquait contre lui pour décourager toute violence à policier.

Les grandes affaires criminelles se reconnaissent à ce que le destin, où certains verront la Providence, pèse son poids, à l'antique. Ce fils de grands bourgeois déshonorés qui décide d'assommer un changeur pour s'offrir un voilier et tirer un trait, aux antipodes, sur sa bamboche de tricheur à la Carné, aurait connu la simple correctionnelle s'il n'avait emporté une arme avec lui et ne l'avait déchargée pour protéger sa fuite, sans viser (il était myope, maladroit, affolé) mais atteignant au cœur un des poursuivants.

## Aux confins de l'absolu

Malgré le temps passé (trente-cinq ans), il est impossible d'oublier le procès (un des premiers dont j'eus à rendre compte dans ces colonnes), tant la loyauté de l'accusé tranchait sur les imperfections inhérentes à la machine judiciaire et qui auraient dû entraîner, bien avant 1981, l'abolition de peines irréversibles.

Le duel d'avocats illustrait à l'excès l'écart entre deux conceptions du métier. La famille de l'agent victime du devoir parlait par la voix de M<sup>re</sup> Floriot, une voix métallique, coupante, glissante de logique. « Seulement voilà », « l'ennui, c'est que », avait coutume de lancer le ténor du barreau en remontant brusquement ses manches, quand il voulait anéantir d'un coup sec les constructions de la partie adverse. Les jurys ne détestent pas un peu de cynisme, quand trop d'attendrissement s'étale de l'autre côté de la barre. « Que voulez-vous qu'on fasse d'autre en prison ? », répliqua féroce-ment Floriot-le-chasseur à Baudet-le-moine évoquant la piété renouvelée de son client.

Baudet venait lui-même de retrouver la foi. Le rigorisme de l'Eglise exigeait alors que le converti renonce à son homosexualité, comme la société l'avait contraint à une certaine discrétion honteuse. Fines lunettes, cheveux soignés, ce quadragénaire aux airs de clergymen faisait partie des avocats pour qui la défense est un sacerdoce, même chez les incroyants, et la plaidoirie un genre littéraire. Les frustrations affectives et l'ascension mystique de Fesch furent décriées à l'audience avec des mots d'écrivain, selon une élévation à la fois limpide et trouble, comparable à celle de l'abbé de Pradts dans la *Ville dont le prince est un enfant*, la pièce

de Montherlant actuellement reprise au Théâtre Hébertot. Un modèle d'éloquence presque sacrée, sinon d'efficacité, face aux arguments terrestres, terriens, de la partie civile.

Un autre avocat du genre préfet des études amateur d'âmes, Stephen Hecquet, révéla que, la veille du verdict, Floriot et le président des assises de la Seine dinaient gaiement en ville. Cette désinvolture, à l'approche d'une peine capitale annoncée, fut ressentie comme indignée mais non comme un motif de cassation. Vint l'audience de grâce à l'Elysée. Les syndicats de police avaient menacé de faire grève si la justice s'élevait au-dessus de l'esprit de vengeance. Le « bon » M. Coty vit là une raison d'Etat, comme il le fit des dizaines de fois pour faire fonctionner la guillotine. Par la suite, il osa exprimer le regret que des pétitions inverses ne lui aient pas permis l'indulgence, violant ainsi le secret de son piètre délibéré, ce dont un juré eût été puni.

Quelques mois après l'exécution, les assises de Nancy jugeaient un prêtre, le curé d'Uruffe, convaincu d'avoir assassiné sa maîtresse et l'enfant dont elle était enceinte. On lui épargna l'échafaud, au motif inavoué mais évident qu'on ne tue pas un homme de Dieu, aussi vrai qu'avait joué contre Fesch une autre règle non écrite, à savoir qu'on n'épargne pas le meurtrier d'un représentant de l'ordre. Sans malice, on brûlait de se demander tout haut ce qui se passerait si un religieux tuait un agent !

Question déplacée. Il n'y a pas de jurisprudence en matière criminelle. Les jurys populaires rendent la justice la moins inique, dans la mesure où ils assument son caractère relatif, tout de circonstance, ce caractère que l'Eglise elle-même s'approprie à imiter dans son procès en béatification.

Seul Fesch s'est hissé aux confins de l'absolu en écrivant, à quelques heures du supplice auquel il avait consenti : « Ce sera la première chose que je réussirai dans ma vie ! »

BERTRAND POIROT-DELPECH de l'Académie française